



Téléphone: 022 317 89 00

Fax: 022 317 89 90

secretgen@comisra.ch

COMMUNAUTE ISRAELITE DE GENEVE

10, rue Saint-Léger • 1205 Genève

Cimetière : historique

Les Cimetières Juifs de Genève au Moyen-âge

La première indication d'une présence juive à Genève remonte à l'année 1281. Il faut toutefois attendre 1396 pour que l'on dénombre une trentaine de familles israélites installées dans le quartier de Saint-Germain. C'est à partir de cette date que l'on mentionne l'existence d'un cimetière juif à Châtelaine, sur territoire Savoisien, au lieu dit « Le Bouchet », soit le long de l'actuelle avenue Edmond Vaucher.

Dépendant de la paroisse de Vernier, ce cimetière sera en activité jusqu'à l'expulsion des Juifs de Genève en 1490; devenu ensuite inutile il sera désaffecté au cours du XVI^{ème} siècle et vendu en 1536 à la Confrérie de Saint Crispin des Escoffiers alors qu'en 1555 il porte la désignation de pré Bertillon. Finalement en 1622 le terrain est vendu et devient une terre labourable appartenant à un paysan de Genève dénommé Hyppolite Rigaud.

Entre temps, les Juifs de Genève se sont réfugiés à Versoix, fief des comtes de Savoie et en dehors des franchises de la grande cité. C'est dans cette commune qu'un deuxième cimetière israélite est fixé pour prendre le relais de celui de Châtelaine. Quasiment inconnu des historiens, c'est Achille Nordmann qui nous livre son existence en 1925 après avoir étudié un ouvrage rédigé en latin par une communauté religieuse dénommée « les Altariens ». Dans un texte qui date de 1494, cette communauté mentionne détenir de Noble Amédée de Saxo, une demi pose de terre au lieu dit « en la rochetaz », terrain destiné à l'enterrement des Juifs morts de la cité de Genève. Ce n'est toutefois qu'en 1933-34 que Louis Blondel, fortement intéressé par ce texte, confirme l'ancienne implantation de ce cimetière au cours de fouilles archéologiques qu'il entreprend à Versoix.

Le Cimetière Israélite de Carouge

Alors que la population juive a disparu de la région genevoise au cours du XVII^{ème} siècle et que l'accès à la cité de Genève est toujours strictement interdit aux Juifs, une lueur d'espoir renaît lorsque le territoire de Carouge est cédé au Royaume de Sardaigne lors du Traité de Turin en 1754. Très rapidement une véritable politique économique se met en place sous l'impulsion de Pierre Claude de la Flechère, Comte de Veyrier, qui fait naître le projet d'agrandir et de structurer ce petit hameau composé alors de seulement 26 maisons et auberges. Cet homme avait fort bien compris le parti à tirer d'une position géographique et politique peu commune. Aussi, animé par le seul désir de faire prospérer ce lieu, il ne ménage point ses efforts pour y faire accroître l'activité commerciale, notamment en faisant appel à des étrangers. C'est ainsi que les premiers colons juifs en provenance d'Alsace font leur apparition à partir de 1779 en bénéficiant du droit commun qui leur est appliqué, cas rarissime dans l'histoire de l'Europe. En août 1788, alors qu'un premier décès intervient chez les israélites – un enfant de cinq ans - le Conseil municipal autorise son inhumation sur « une partie d'un ancien chemin délaissé assez loin de la ville ». C'est le point de départ du cimetière israélite de Carouge dont la Concession est officiellement ratifiée devant notaire le 16 février 1800 alors que Carouge est devenue française entre-temps.

Sa surface initiale est de 92 toises et 8 pieds en longueur sur 4 toises et demies en largeur, ce qui forme une parcelle rectangulaire – aujourd'hui encore délimitée et nettement visible grâce à son parterre en gazon.

Agrandi une première fois en 1852, il voit sa surface augmentée en 1874 peu avant que la nouvelle loi sur les cimetières (1876) interdise toute nouvelle implantation de cimetières privés. En 1920, alors qu'il arrive à saturation, la Communauté Israélite de Genève se voit donc contrainte d'acheter un nouveau terrain – en France – aucun agrandissement n'étant accordé pour celui de Carouge.

Tombé en désuétude au fil du temps, il est entièrement rénové en 1996 après 18 mois de travaux où l'on s'est appliqué à reconstituer l'implantation des trois parcelles d'origine (1788, 1852 et 1874) et en rénovant les quelques 800 monuments funéraires en faisant appel à un sculpteur diplômé des beaux arts.

Ouvert en semaine aux visites, le cimetière israélite de Carouge est aussi devenu un haut lieu historique qui attire nombre de touristes en période estivale.

Le Cimetière israélite de Veyrier

Inauguré en 1920, ce cimetière se trouve en réalité sur territoire français au lieu dit « le Pas de l'Echelle » et dépend juridiquement de la commune d'Etrembières.

D'une capacité initiale de 500 places, il est agrandi une première fois en 1930 pour atteindre une capacité de 2500 tombes. On en profite également pour construire, cette fois sur territoire suisse, un Oratoire funéraire dont la réalisation est confiée à l'architecte Julien Flegenheimer – qui dirigea également au cours de la même période : la reconstruction de la Gare Cornavin, ainsi que l'édification du Palais des Nations. La surface totale du cimetière atteint alors près de deux hectares avec une singularité unique au monde – une partie du terrain se trouve sur

territoire suisse et l'autre partie (les sépultures) sur territoire français – la frontière étant matérialisée à l'intérieur de l'enceinte par des bornes douanières. Un cas de figure pour le moins atypique, son accès étant permis depuis deux pays différents.

Cette particularité eut du reste son importance durant la seconde guerre mondiale, puisqu'un nombre substantiel de Juifs – tentant d'échapper à l'extermination nazie – purent se réfugier en Suisse après avoir traversé clandestinement ce cimetière.

Toutefois, à partir de l'année 1943 – au moment où les troupes allemandes remplacent celles italiennes – le cimetière est rigoureusement bouclé. Du coup, la C.I.G. n'a d'autre choix que de réutiliser son vieux cimetière de Carouge afin d'assurer les ensevelissements.

En 1948, au moment de la création de l'Etat d'Israël, le cimetière israélite de Veyrier redevient à nouveau un lieu de passage privilégié pour ceux qui souhaitent rejoindre la terre des ancêtres. Cette fois-ci, c'est grâce à la complicité des cheminots français que ces passages peuvent être organisés. Après avoir récupéré les candidats à l'exil – de nuit ou au cours d'obsèques où l'on dénombre une foule nombreuse – les cheminots les hébergent dans le château du Pas de l'Echelle – qui appartient à la SNCF – avant de les embarquer dans des trains de marchandise où l'on a soigneusement « oublié » d'enregistrer certains wagons à destination de Toulon.

Grâce à cette complicité, on estime que 300 à 400 réfugiés ont pu rejoindre Israël.

En 1987, une nouvelle extension du cimetière s'impose, ce qui ne semble pas acquis d'avance en raison des réticences politiques qui restreignent les implantations des cimetières privés, le pouvoir public préférant accorder – selon le principe de la laïcité – des carrés confessionnels dans des cimetières communaux ouverts à toutes les religions.

Il faudra de longues négociations et l'appui du sous-préfet de Saint-Julien en Genevois pour que l'autorisation soit enfin accordée. A noter, que M. Pierre de Tolédo – alors président de la C.I.G. – trouva une oreille attentive en la personne de M. Gaston Deferre – Ministre de l'intérieur. La surface totale du cimetière passait donc à près de trois hectares, avec une capacité portée à 3600 tombes, ce qui permettait d'assurer des inhumations jusqu'aux environs de l'année 2012.

Grâce à la loi cantonale de 2005, il est désormais possible d'utiliser, pour les sépultures, les terrains de ce cimetière qui se trouvent sur le territoire Suisse .

Ouvert au public en semaine, on peut également y admirer (sur demande) le magnifique vitrail qui orne l'Oratoire. Conçu en 1980 par l'artiste Régine Heim, ce vitrail (12m x 6m) est une représentation de style contemporain de la Genève. Il est monté sur une structure métallique quadrillée, dans laquelle sont insérées des dalles en mortier contenant des éclats de verre saillants et teintés dans la masse. L'ensemble forme ainsi une formidable mosaïque aux reliefs prononcés où la lumière s'exprime à travers la variation des couleurs obtenues en allant des plus vives au plus nuancées. A noter qu'un deuxième exemplaire de ce vitrail fut réalisé et posé dans la Grande Synagogue de Jérusalem.

Extraits de l'ouvrage de Jean Plançon :

"Histoire de la communauté juive de Carouge et de Genève »© - vol 1 & 2 (rédaction en cours)"

<http://jean.plancon.site.voila.fr> (histoire des Juifs de Carouge et de Genève)

<http://jean.plancon.02.site.voila.fr> (notices biographiques: rabbins et grands rabbins de Genève depuis 1789)

<http://julien.flegenheimer.site.voila.fr> (notice biographique sur l'architecte)

[photo cimet. 1.pdf](#)

[photo cimet. 2.pdf](#)

[photo cimet. 3.pdf](#)

[photo cimet. 5.pdf](#)

[photo cimet. 6.pdf](#)